

TiGenix obtient le renouvellement de sa licence BPF pour son usine de fabrication de produits à base de cellules souches à Madrid

Louvain (BELGIQUE), Madrid (ESPAGNE) – 29 janvier 2013 – TiGenix (Euronext Brussels : TIG), leader dans le secteur de la thérapie cellulaire, a annoncé aujourd'hui que faisant suite à l'inspection BPFa (cGMP) menée par les autorités espagnoles de la santé, elle a obtenu le renouvellement de son autorisation pour la fabrication des produits à base de cellules souches dans son usine située à Madrid, Espagne.

« L'usine BPF à Madrid occupe une fonction vitale dans notre organisation, puisqu'elle fabrique des produits à base de cellules souches allogéniques de qualité clinique supérieure permettant d'alimenter nos programmes cliniques clés, », a déclaré Wilfried Dalemans, CTO de TiGenix. « Il s'agit d'un jalon majeur avant d'entamer la fabrication commerciale dans notre site de pointe BPF principal, à Sittard-Geleen, Pays-Bas. Notre importante capacité de production en matière de thérapie cellulaire nous place en tête du secteur de la thérapie cellulaire. »

Pour de plus amples informations :

Eduardo Bravo

Chief Executive Officer

eduardo.bravo@tigenix.com

Claudia D'Augusta

Chief Financial Officer

claudia.daugusta@tigenix.com

Hans Herklots

hans.herklots@tigenix.com

+32 16 39 60 97

À propos de TiGenix

TiGenix NV (NYSE Euronext Brussels : TIG) est une société européenne leader dans le domaine de la thérapie cellulaire, proposant un produit commercial pour la réparation des cartilages®, et possédant un solide portefeuille de programmes de cellules souches adultes allogènes en phase clinique pour le traitement de maladies auto-immunes et inflammatoires. TiGenix est implantée à Louvain (Belgique) et exerce des activités à Madrid (Espagne) et à Sittard-Geleen (Pays-Bas). Pour plus d'informations, visitez le site www.tigenix.com.

Informations prospectives

Ce document peut contenir des déclarations prospectives et des estimations à l'égard des futures performances de TiGenix et du marché dans lequel elle opère. Certaines de ces déclarations, prévisions et estimations peuvent être reconnues par l'utilisation de mots tels que sans limitation, « croit », « anticipe », « s'attend à », « projette », « planifie », « cherche », « estime », « peut », « veut » et « continue » et autres expressions similaires. Elles comprennent toutes les questions qui ne sont pas des faits historiques. De telles déclarations, prévisions et estimations sont fondées sur diverses hypothèses et des évaluations des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus, qui ont été jugés raisonnables quand ils ont été formulés, mais qui peuvent ne pas se révéler corrects. Les événements réels sont difficiles à prédire et peuvent dépendre de facteurs qui sont hors du contrôle de TiGenix. Par conséquent, les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de TiGenix, ou les résultats de l'industrie, peuvent s'avérer sensiblement différents des résultats, performances ou réalisations futurs tels qu'ils sont exprimés ou sous-entendus par ces déclarations, prévisions

et estimations. Compte tenu de ces incertitudes, aucune déclaration n'est faite quant à l'exactitude ou l'équité de ces déclarations prospectives, prévisions et estimations. En outre, les énoncés prospectifs, prévisions et estimations ne sont valables qu'à la date de la publication du présent document. TiGenix décline toute obligation d'actualiser ces déclarations prospectives, prévisions ou estimations afin de refléter tout changement dans les attentes de la société à leur égard, ou tout changement dans les événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces énoncés, prévisions ou estimations sont fondés, à l'exception de ce qui est requis par la législation belge.